

DECRET n° 95-43 du 7 Février 1995
Portant nomination des conseillers
du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92/926 du 10 novembre 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 janvier 1995 portant nomination du ministre à la Présidence, directeur du cabinet du Président de la République;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française.

DECRETE :

Article premier : Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées conseillers du Président de la République.

Département économique

(finances - suivi du programme d'ajustement structurel - décentralisation)

François BITA

Conseiller économique et financier, chargé du suivi du P.A.S, de l'évaluation de la privatisation et du programme de relance économique.

Célestin TSASSA

Conseiller aux finances, budget et suivi du comité de trésorerie.

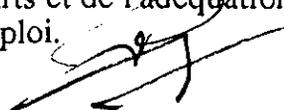
Didier BOUNSANA

Conseiller au plan chargé du suivi de la dette et du plan national d'appui à l'insertion et réinsertion (PNIR).

Gilbert PANA	Conseiller économique, chargé du suivi du P.A.S. et de l'évaluation de la privatisation.
Christophe NGOKAKA	Conseiller aux eaux et forêts, à l'environnement et au tourisme.
TOMBET MACKITA	Conseiller aux travaux publics, transports et habitat.
Jean Marie ANDZIBA EPOUMA	Conseiller aux P.M.E., industrie et commerce, chargé des postes et télécommunications.
Pierre NDION	Conseiller à la décentralisation administrative et à la planification régionale.
Luc MBENGUE	Conseiller à la décentralisation économique et de la gestion des ARETIPE.

Département Socio-Culturel
(Santé - sécurité sociale - formation/éducation)

Rubens MOUNGALA	Conseiller aux affaires religieuses et à la solidarité nationale.
Madeleine IMBI-MABONDZOT	Conseiller aux affaires sociales et à l'intégration de la femme au développement.
Jean-Serge ESSOUS	Conseiller aux Arts et à la Musique.
Antoine-Saturnin MAKITA	Conseiller chargé du suivi de la médecine ambulante.
Pierre MPELE	Conseiller à la santé et à la sécurité sociale.
Clarisse PEREIRA	Conseiller à l'enseignement général et technique, chargé du suivi et de l'évaluation de la réforme du système éducatif, de la culture, des arts et de l'adéquation formation/emploi.



Département Communication

François GUIMBI

Conseiller à la gestion des ressources humaines.

Dimitri BOUNGOU-COLO

Conseiller à la communication.

Département Juridique et Coopération

Mireille LISSOUBA

Conseiller diplomatique, chargé de la Coopération internationale et inter africaine et des réformes économiques.

Benjamin BOUMAKANI

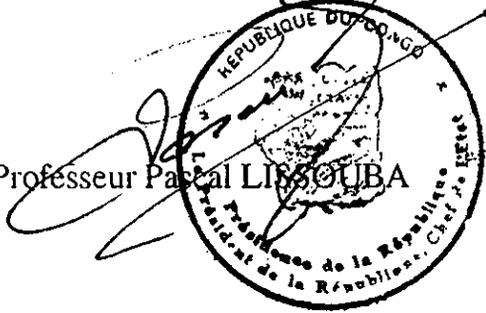
Conseiller juridique et aux réformes administratives.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés et qui abroge toutes les dispositions antérieures, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 7 Février 1995

Professeur Pascal LISSOUBA

The seal is circular and contains the text "REPUBLIQUE DU CONGO" at the top and "Présidence de la République" at the bottom. In the center, there is a map of the Republic of Congo. A signature is written across the seal.